

ROYAUME DE BELGIQUE

BREVET D'INVENTION



MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

NUMERO DE PUBLICATION : 1002125A6

NUMERO DE DEPOT : 9000388

Classif. Internat.: F16J C09K

Date de délivrance : 17 Juillet 1990

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la Convention de Paris du 20 Mars 1883 pour la Protection de la propriété industrielle;

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d' invention, notamment l' article 22;

Vu l' arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d' invention, notamment l' article 28;

Vu le procès verbal dressé le 06 Avril 1990 à 15h20
à l' Office de la Propriété Industrielle

ARRETE :

ARTICLE 1.- Il est délivré à : TENERET LIMITED
Fitzwilliam Square 51/52, DUBLIN 2(IRLANDE)

représenté(e)(s) par : VOSSWINKEL Philippe, BUREAU GEVERS S.A., Rue de
Livourne 7 - 1050 BRUXELLES.

un brevet d' invention d' une durée de 6 ans, sous réserve du paiement des taxes
annuelles, pour : SYSTEME DE GARNITURE.

INVENTEUR(S) : Dooley Vincent Anthony, Foxrock Park 71, Dublin 18 (IE)

Priorité(s) 21.12.89 IE IEA 413289

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité
de l' invention, sans garantie du mérite de l' invention ou de l' exactitude de
la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeur(s).

Bruxelles, le 17 Juillet 1990
PAR DELEGATION SPECIALE :

CUYTS L.
Secrétaire

- 1 -

"Système de garniture".

La présente invention est relative à un système de garniture et, en particulier, à un système de garniture pour sceller le joint entre deux éléments de revêtement adjacents d'un système de revêtement, en particulier pour des organes structuraux.

5 D'autres détails et particularités de l'invention ressortiront de la description ci-après, donnée à titre d'exemple non limitatif et en se référant aux dessins annexés, dans lesquels :

La figure 1 est une vue partiellement en coupe, schématique d'une partie d'un système de revêtement incorporant un système de garniture suivant l'invention.

10 La figure 2 est une vue en coupe transversale du système de garniture de la figure 1.

Si l'on se réfère aux dessins, on y a illustré un système de garniture suivant l'invention représenté d'une manière générale par la référence numérique 55 utilisable pour sceller le joint entre deux éléments de revêtement 63, 64 adjacents, espacés d'un système de revêtement représenté d'une manière générale par la référence numérique 62, dont seulement une partie est représentée par les dessins. D'une manière générale le système de garniture 55 sera utilisé à l'endroit de changements de direction du système de revêtement.

Si l'on se réfère en particulier à la figure 2, le système de garniture 55 comprend des consoles de fixation 65, 66 qui sont fixées aux éléments de revêtement 63, 64 respectifs par des vis de fixation 67. Les consoles 65, 66 ont une section transversale d'allure générale en canal et définissent des évidements 68, 69 pour le logement respectif de parties de tête 70, 71 d'une garniture 72. La garniture 72 est dans ce cas moulée d'une seule pièce au départ d'une matière élastomère appropriée, telle que du caoutchouc et

30

- 2 -

comprend une partie de connexion en forme de sigma, centrale 73 s'étendant entre les parties de tête 70, 71 de la garniture. Des parties d'aile latérales 75, 76 partent des parties de connexion 73 pour coopérer respectivement avec la surface des éléments de revêtement 63, 64
5 adjacents pour former un engagement d'étanchéité avec ces derniers, de manière à empêcher l'entrée d'humidité et de poussière entre la matière de la garniture 72 et les éléments de revêtement 63, 64 respectifs.

Pour retenir les parties de tête 70, 71 de la garniture
10 72 en position dans les évidements en forme de canal 68, 69, les parties de tête 70, 71 et les surfaces intérieures des consoles 65, 66 comprennent des formations s'engageant mutuellement, complémentaires, dans ce cas sous la forme de rainures 80 prévues dans les consoles 65, 66 pour coopérer avec des formations en forme de
15 dents 81, complémentaires, façonnées dans les parties de tête 70, 71 de la garniture 72. Pour l'engagement des consoles 65, 66 avec les surfaces des éléments de revêtement 63, 64 respectifs, les consoles comprennent des moyens d'engagement, dans ce cas sous la forme de deux saillies 85 espacées, qui s'engagent contre et serrent la surface
20 des éléments de revêtement 63, 64 lorsque la vis 67 de fixation est vissée en position. Les flasques des consoles 65, 66 comprennent tous deux des trous (non représentés), le trou dans les flasques les plus intérieurs permettant d'ajuster la vis de fixation 67 et le trou dans le flasque le plus extérieur permettant d'ajuster la tête d'un
25 tournevis utilisable pour visser la vis 67.

La garniture 72 est de préférence en forme de boucle ouverte et est fixée en position en fixant d'abord les consoles à leurs éléments de revêtement 63, 64 adjacents, respectifs et en amenant ensuite la garniture 72 autour des consoles, les parties de
30 tête 70, 71 de la garniture 72 étant comprimées dans les rainures en canal 68, 69 des consoles 65, 66 respectives pour fixer la garniture. La garniture est légèrement évasée en son point d'intersection et scellée en utilisant une matière adhésive à base de silicone appropriée
quelconque.

35

- 3 -

Le système de garniture suivant l'invention s'adapte à tout déplacement relatif entre les éléments de revêtement 63, 64 en cours d'utilisation, dû à une dilatation et à une contraction. La partie d'interconnection 73 de la console 72 peut être comprimée
5 ou allongée pour tenir compte respectivement de la contraction et de la dilatation.

Le système de garniture permet l'utilisation du système de revêtement dans une large gamme d'applications et, en particulier, il s'accommode des difficultés survenant à l'endroit des
10 changements de direction d'éléments structuraux et, par conséquent, de systèmes de revêtement lors du revêtement d'éléments structuraux.

Il doit être entendu que la présente invention n'est en aucune façon limitée aux formes de réalisation ci-dessus et que
15 bien des modifications peuvent y être apportées sans sortir du cadre du présent brevet.

20

25

30

35

REVENDEICATIONS

- 5
10
1. Système de garniture (55) pour sceller le joint entre deux éléments de revêtement (63, 64) adjacents d'un système de revêtement, comprenant des consoles de fixation (65, 66) destinées à être fixées sur les éléments de revêtement (63, 64), les consoles (65, 66) comportant des évidements (68, 69), ainsi qu'une garniture (72) comprenant deux parties de tête (70, 71) espacées pour s'engager dans les évidements de console respectifs et une partie de connexion (73) s'étendant entre les parties de tête (70, 71), la partie de connexion (73) étant en une matière souple permettant de s'adapter à tout déplacement relatif entre les éléments de revêtement (63, 64) adjacents, en cours d'utilisation.
- 15
2. Système de garniture suivant la revendication 1, caractérisé en ce que la garniture (72) est formée d'une seule pièce dans une matière élastomère appropriée.
- 20
3. Système de garniture suivant l'une ou l'autre des revendications 1 et 2, caractérisé en ce qu'un moyen d'engagement à friction est prévu entre les parties de tête (70, 71) de la garniture (72) et les évidements de console (68, 69) respectifs, le moyen d'engagement à friction comprenant de préférence des rainures (80) dans l'une des parties de tête ou évidements pour s'engager avec des dents (81) correspondantes sur l'autre tête ou évidement.
- 25
4. Système de garniture suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la surface d'engagement d'élément de revêtement des consoles respectives comprend un moyen d'engagement, le moyen d'engagement comprenant de préférence des parties en saillie (85) qui s'engagent et se serrent contre la surface de l'élément de revêtement adjacent.
- 30
5. Système de garniture suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la ou chaque console a la forme générale d'un canal en coupe transversale, les rebords du canal comprenant de préférence des trous alignés pour le logement d'une vis de fixation (67), l'un des trous étant agrandi pour permettre d'adapter un tournevis pour serrer la vis.
- 35

- 5 -

5 6. Système de garniture suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la partie d'interconnexion (73) a une forme générale en sigma en coupe transversale pour s'adapter à la dilatation et à la contraction de l'intervalle entre les éléments de revêtement (63, 64), en cours d'utilisation.

10 7. Système de garniture suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la garniture (72) a la forme d'une boucle ouverte, qui est enroulée autour des consoles à la jonction entre les éléments de revêtement adjacents et est évasée et fixée en position.

15 8. Système de garniture suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la garniture (72) comprend des parties d'aile latérales (75, 76) partant de la partie de connexion (73) pour recouvrir et sceller, en cours d'utilisation, les parties de tête de la garniture et les consoles associées.

9. Système de revêtement comprenant un système de garniture suivant l'une quelconque des revendications 1 à 8.

20 10. Assemblage structural comportant un système de revêtement suivant la revendication 9.

25

30

35

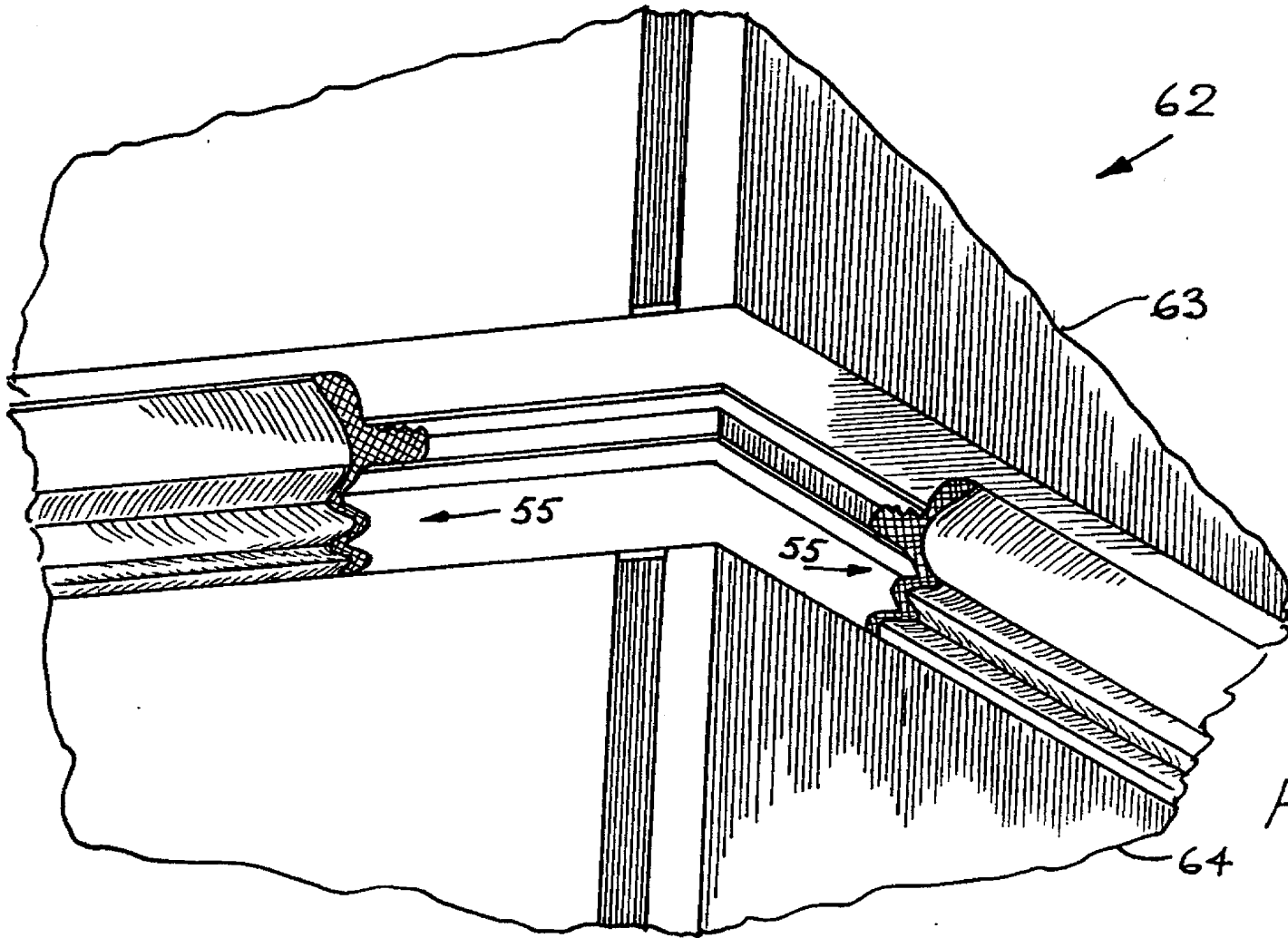


Fig.1

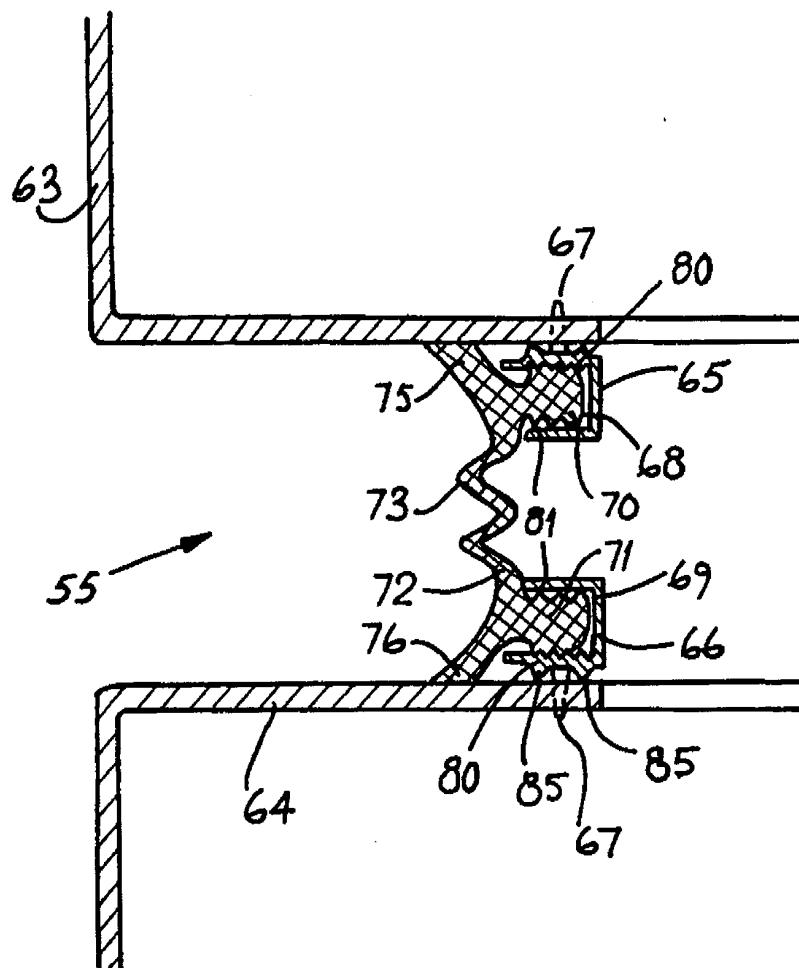


Fig. 2